

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 409

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 49 et 50.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le bénéfice avantage risque de la vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans est extrêmement faible selon les dernières études.

Il convient dès lors de supprimer cet alinéa.